

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize,
Le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, SAILLANT, ALLANIC, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS.

Date de convocation

23 juin 2016

A l'exception de : Madame FRAUX.
Madame BOUYER a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur TRICHET a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Date du
Conseil Municipal

29 JUIN 2016

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur POUSSET est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

39/ QUAI DES ARTS – SAISON 2016/2017 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CARRE D'ARGENT / COMMUNE DE PONTCHATEAU – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Présents---- 25

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

Votants ----- 32

EXPOSÉ :

Quai des Arts - Ville de Pornichet souhaitent mettre en place un partenariat avec Le Carré d'Argent - Ville de Pontchâteau sur la saison culturelle pour compléter le panel des esthétiques artistiques proposées à ses abonnés. Dans le cadre de la programmation de la saison 2016-2017, ils s'associent pour proposer aux abonnés de Quai des Arts l'accès à un spectacle de danse du Carré d'Argent à des tarifs préférentiels.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Le projet de convention, fourni en annexe et soumis au Conseil Municipal, fixe les modalités du partenariat entre la Ville de Pontchâteau et la Ville de Pornichet et précise les implications et les responsabilités de chaque structure, ainsi que le tarif des places.

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

La convention prend effet à la date de sa signature et engage les parties pour la saison 2016-2017.

1^{ère} adjointe
au Maire

Les recettes encaissées dans le cadre de ce partenariat par chacune des structures seront reversées en intégralité à la structure partenaire, sur présentation d'une facture.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre le Carré d'Argent – Ville de Pontchâteau et Quai des Arts - Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.

DELIBÉRATION :

- ⇒ Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 22 juin 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre le Carré d'Argent - Ville de Pontchâteau et Quai des Arts - Ville de Pornichet telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,



[Signature]
1^{ère} adjointe au Maire